

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 avril 2010

Le mardi 6 avril 2010, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 31/03/2010, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 15 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Michel DORIOZ, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTE, Alain FONGEALLAZ, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Blandine SARRAZIN, Christian SCHEVENEMENT, Frédéric CAUL-FUTY, Catherine JACQUART, Roger PELLIER-CUIT, Etienne BONNAZ, Marie-France CALLIER.

Secrétaire de séance : Michel DORIOZ.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Il est donné lecture du compte administratif 2009, qui laisse apparaître le bilan repris dans le tableau ci-dessous, et de l'affectation des résultats de l'exercice 2009 sur les budgets 2010.

CA 2009	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Budget principal	2747697,22	3000448,18	252750,96	
Budget Eau	520730,58	601939,34	81208,76	
Budget Télémont	361729,99	360353,97		1376,02
<i>Totaux</i>	<i>3630157,79</i>	<i>3962741,49</i>	<i>333959,72</i>	<i>1376,02</i>
Excédent global			332583,7	

Au moment du vote, M. MARTINELLI, maire, quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à M. Philippe BETEND, 1^{er} Adjoint.

Les comptes administratifs sont adoptés de la manière suivante :

- C.A. budget principal : 7 pour, 7 contre.
- C.A. de l'Eau : 8 pour, 6 contre.
- C.A. des Remontées Mécaniques "Télémont" : 7 pour, 6 contre, 1 abstention.

COMPTE DE GESTION 2009 :

M. MARTINELLI reprend la présidence de l'assemblée et propose d'approuver le compte de gestion du receveur municipal, qui reprend les mêmes chiffres que le compte administratif. Celui-ci est adopté par 8 voix pour, 5 abstentions et 2 contre.

BUDGET 2010 :

Monsieur le maire précise que le budget est présenté sans emprunt ni augmentation des impôts locaux. Les principales actions menées en 2010 seront l'aménagement d'une 8^{ème} classe à l'école primaire, des travaux forestiers et de voirie, la réalisation d'une étude sur la traversée piétonne du bourg et divers aménagements liés au tourisme et à l'assainissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

BP 2010	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Commune	1 542 053,00 €	389 273,00 €	1 931 326,00 €
Eau	308 486,00 €	366 778,00 €	675 264,00 €
Télémont	284 115,00 €	114 317,00 €	398 432,00 €
TOTAUX	2 134 654,00 €	870 368,00 €	3 005 022,00 €

Les taux

d'imposition restent inchangés par rapport à ceux de 2009 (15 voix pour), soit :

- Taxe d'habitation : 12,83%
- Taxe foncière (bâti) : 12.87 %
- Taxe foncière (non bâti) : 80,00 %

Les budgets sont adoptés à la majorité des voix :

- Budget Principal : 8 voix pour, 7 voix contre
- Budget de l'Eau : 9 pour, 4 abstentions et 2 contre.
- Budget des Remontées Mécaniques "Télémont" : 8 pour, 4 contre et 3 abstentions.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME EN CATEGORIE 1*

Monsieur le maire expose que l'office de tourisme de Mont-Saxonnex a été classé en catégorie 1* par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2005 pour une période de 5 ans. Ce classement venant à expiration le 28 juillet 2010, il y aurait lieu d'en demander le renouvellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement du classement de l'office de tourisme, en catégorie 1*, pour une période de 5 ans.

Désignation de nouveaux représentants au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville :

Monsieur le maire expose que la composition du SMDHAB a été modifiée par arrêté préfectoral en date du 5 février 2010 et qu'il y a lieu de procéder au changement de certains délégués faisant partie du collège des communes isolées. Ce dernier est composé de 7 délégués titulaires et de 7 délégués suppléants qui ont été élus en 2008. Depuis lors la commune de Saint Jean de Tholome a adhéré à la communauté de communes des 4 Rivières et Marignier et Brison ont rejoint la communauté de communes Faucigny-Glières. Les élus de ces trois communes qui avaient été choisis en qualité de représentants du collège des communes isolées doivent donc être remplacés.

Il est ainsi proposé d'élire :

- déléguée titulaire : **Mme Marie-Pierre PERNAT** (Le Reposoir), en remplacement de Mme CHAFFARD,
- délégué suppléant de Mme PERNAT : **M. Robert GLEY** (Marnaz), en remplacement de M. Raimond MUDRY,
- délégué suppléant de M. Loïc HERVE (Marnaz) : **M. Jean-Claude TAVERNIER** (Cluses), en remplacement de Mme COUDURIER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Vente de la parcelle AC 418p à M. Gérard GANSTER

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de vendre à M. Gérard GANSTER la parcelle 418p, d'une surface de 101 m², située au lieu-dit "Le Buttex". Le prix est fixé à 9 € le m², soit un total de 909 €.